



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUN 2024**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 24
Nombre de membres représentés 6
Nombre de membres non représentés 3

Le mardi 18 juin 2024 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Anne MAROLLEAU donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Frédéric GOMES donne procuration à Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Murielle VILLETTELE donne procuration à Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Madame Carmen PEREZ donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 8

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AUTORISATION DONNÉE AU COMPTABLE DE
PROCÉDER À LA RÉGULARISATION DES COMPTES 4816 ET 4817**

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

La commune a été informée par le Service de Gestion Comptable de Vincennes que les comptes 4816 (frais d'émission des emprunts) et 4817 (pénalité de renégociation de la dette) présentent un solde débiteur de 50 562,11 euros et 25 210,04 euros qui ressort sur le budget de la commune.

240618_8

Cette anomalie qui apparaissaient déjà au compte de gestion de 1997 n'a jamais été régularisée puisque ni la commune ni les services du trésor public ne sont parvenus à identifier la provenance de ces sommes et donc à les justifier.

Dans le cadre de la M57, de la démarche de qualité comptable et à l'avenir de la certification des comptes il est impératif de solder ces comptes par l'écriture d'ordre budgétaire suivante :

- débit au compte 1068 et crédit au compte 4816 pour un montant de 50 562,11 euros ;
- débit au compte 1068 et crédit au compte 4817 pour un montant de 25 210,04 euros.

Cette opération qui aura un impact sur la section d'investissement (perte de 75 772,15 euros) sera réalisée par le Service de Gestion Comptable de Vincennes.

Principaux textes réglementaires	- articles 1639 A et suivants du Code Général des Impôts - délibération n°7 du conseil municipal du 29 avril 2014 portant vote des taux d'imposition applicables en 2014 - délibération n°20 du conseil municipal du 14 juin 2016 portant majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 11/06/2024

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Olivier DOSNE (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELAM (liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "Joinville avec vous"), Madame Anne MAROLLEAU (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "Joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "Joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETTE (liste "Joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "Joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (liste "Joinville avec vous"), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "Joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "Joinville avec vous"), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (), Monsieur Philippe PLATON ()
Abstention	4	Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Madame Carmen PEREZ (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Tony RENUCCI (Liste "JAJI J'agis j'innove pour Joinville-le-Pont")

Article 1 : Autorise le comptable public à régulariser par le compte 1068, compte tenu de l'ancienneté des écritures les comptes 4816 (frais d'émission des emprunts) pour un montant de 50 562,11 euros et 4817 (indemnités de renégociation de la dette) pour un montant de 25 210,04 euros.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 24 JUIN 2024

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le
24 JUIN 2024

